

COMPTE RENDU CSAL DU 10/10/2024



Nous étions convoqués ce jour, jeudi 10/10/2024, pour un CSAL avec un ordre du jour conséquent.

A notre arrivée nous apprenons que MR BARREAUULT est absent pour cause de vacances.

Même si nous ne remettons pas en cause le fait que le directeur soit en congé, nous aurions pu tenir cette réunion à une autre date.

Madame LLAURY , directrice du pôle pilotage et ressources présidera la séance.

Dans notre liminaire nous n'avons pas souhaité nous étendre sur le contexte politique catastrophique actuel qui fait du rassemblement national le juge de paix de nos institutions.

Régulièrement, nous rappelons à la direction le rôle des organisations syndicales, représentantes du personnel.

Force est de constater que Mr BARREAUULT et l'ensemble du staff n'en ont que faire.

Sur BLAYE la direction a acquis un bien (ancienne trésorerie de Blaye) pour y installer le SIP de BLAYE.

A aucun moment les organisations syndicales n'ont été conviées à ce projet.

Résultats :

-Le déménagement a eu lieu le 27/09/2024 dans des locaux sans électricité avec une ouverture aux usagers le 30/09/2024 toujours sans électricité...et donc sans ordinateur bien sur..le rétablissement n'a eu lieu que le 2/10/2024. ;...la centrale nucléaire n'est pourtant pas loin..

-Les agents ont demandé à conserver leur mobilier. La direction ne les a pas suivis et a commandé de nouveaux meubles.... Problèmes : les meubles sont partis dans les côtes d'Armor par erreur.

-impossibilité d'avoir des meubles bas car plus de budget.(dommage il y en avait dans les anciens locaux)

-l'installation des prises électriques n'a pas été prévue en fonction de l'installation des bureaux

-l'installation de la pointeuse n'a pas été prévue malgré une réunion de chantier hebdomadaire

-installation de la cuisine faite tardivement avec un réfrigérateur sous dimensionné

-achat de dessous de plats , de suspensions et de miroirs inutiles etc etc...

Mme LLAURY n'a pas grand chose à nous répondre si ce n'est de nous dire que les locaux sont « beaux »

Pour la CGT FINANCES PUBLIQUES il est inacceptable d'installer les agents dans de telles conditions sans consultation préalable des organisations syndicales mais aussi et surtout sans tenir compte des remarques des agents concernés.

Sur le site ULYSSE 33 nous avons remarqué qu'une journée d'étude sur la Responsabilité des Gestionnaires publics avait eu lieu le 7/10/2024. « les interventions ont été appréciées et applaudies »

En ce qui concerne la CGT et ses représentants , nous n'avons pas envie d'applaudir une réforme qui condamne les agents dans l'exercice de leurs missions

Nous avons interpellé Mr Barreault sur le sujet en 2023 mais celui-ci avait tenté de nous rassurer en nous expliquant que nous n'avions pas bien compris les textes.

Aujourd'hui un cadre A est condamné et doit payer....mince on avait dû comprendre alors...

Nous n'avons pas d'inquiétude à avoir, faut juste suivre les consignesdixit la direction...

Sans vouloir créer une psychose, nous vous invitons à être prudent et à demander des écrits à vos chefs de service..

SIP Pessac Talence : regroupement des secteurs d assiette

La direction nous présente le projet de réaménagement des compétences géographiques des 2 SAID du SIP Pessac-Talence.

Comme à son habitude, la direction nous présente ce projet comme une avancée pour le service.

Il résulte en fait de la non affectation d'agents sur les différents SAID rendant difficile l'exercice de nos missions.

Cela fait des années que l'on utilise ce procédé pour restructurer voir fermer les services.

A la question de la CGT sur une éventuelle fusion des 2 SIP de la cité administrative de BORDEAUX prochainement, la directrice nous répond que ce n'est absolument pas envisagé.....affaire à suivre....

Formation professionnelle : bilan 2023

L'application SEMAPHOR, nouvelle application de gestion de la formation professionnelle , a connu quelques soucis à sa mise en service , ce qui a entraîné l'annulation de nombreuses sessions de formation et des retards de paiement pour les formateurs.

La formation professionnelle est répartie sur plusieurs endroits à la cité mais avec moins de salles dispos et donc une perte de 40 places.

La mise en place de formations sur site, réclamé par la CGT depuis des années, a enfin pu avoir lieu.

Ce n'est pas toujours facile à organiser mais c'est une avancée pour les collègues éloignés des sites bordelais.

Une e-formation obligatoire va être mise en place à compter du 21/10/2024 sur la gestion des incivilités.

Nous trouvons cette formation nécessaire mais pour la CGT Finances publiques 33, rien ne remplace une formation en présentiel .

Une formation doit être un lieu d'échange qui permet de rencontrer ses collègues et non un moment que l'on essaie de trouver entre 2 appels téléphoniques.

Tableau de veille sociale :

Cet outil rassemble un certain nombre de chiffres permettant d'alerter sur certains problèmes, d'identifier les difficultés d'un service afin de trouver des marges d'amélioration.

On retrouve donc dans ce tableau

- le volume d'heures écartées soit 4282,43 heures en 2023 soit 2,44/agents
- le taux de télétravailleurs 67,32 %
- le nombre de jours de congés mis en compte épargne temps (CET) en augmentation : 7364 jours
- les fiches de signalement en nette augmentation, 12 en 2022, 41 en 2023
- le nombre d'accidents de service : 20 en 2022 , 23 en 2023

La CGT Finances publiques 33 considère que les écartements sont trop importants et nécessitent une plus grande vigilance des chefs de service , considère qu'il est anormal que les collègues ne puissent pas prendre leurs congés et de ce fait alimente en grand nombre le CET.

Nous nous félicitons par contre que les fiches de signalement aient été remplies en plus grand nombre.

A la question posée sur les prises de congés durant la campagne IR, Madame Magnaval nous certifie que les consignes de la direction se limitent à assurer la bonne marche du service (aucune consigne d'interdiction)

Transfert de la gestion des paiements fractionnés différés des SIE vers les SDE

Depuis la création du SDE les nouveaux dossiers PDF ont été pris en charge par ce service.

De ce fait le nombre de dossiers en SIE a fortement diminué.

Un audit sur le traitement des dossiers PDF dans les SIE a préconisé le transfert de leur gestion au SDE.

Ce transfert va s'échelonner jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2025.

La Cgt sera vigilante sur ce dossier , les SIE perdant une mission importante.

Vos élus au CSAL

Nadège VIRY, Christophe DESCHAMPS et Stéphane JOLY